

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-2965

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Solaize

objet : Réalisation de la VN 25 - Bilan et clôture de la concertation préalable

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguet (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012**Délibération n° 2012-2965**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Solaize

objet : **Réalisation de la VN 25 - Bilan et clôture de la concertation préalable**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2011-2484 du 17 octobre 2011, le Conseil de communauté a donné son accord sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation relative à la réalisation de la VN 25 à Solaize, en application des articles L 300-2 et R 300-1-2 du code de l'urbanisme.

La réalisation de la VN 25 s'inscrit dans le cadre des voiries nouvelles prévues au plan local d'urbanisme, dans lequel figure un emplacement réservé de 10 mètres de largeur pour cette voie, entre les rues du Rhône et Gilbert Descrottès.

Les objectifs poursuivis pour la réalisation de cette voie et proposés à la concertation sont :

- de créer une desserte pour permettre le développement résidentiel du secteur de la Charrière,
- de proposer une alternative aux circulations de transit aujourd'hui supportées par la rue des Eparviers, liées principalement à l'accessibilité du complexe sportif communal,
- de sécuriser les cheminements piétons.

I - Le déroulement de la concertation préalable

La concertation préalable s'est déroulée du 24 octobre au 25 novembre 2011, selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation préalable a été mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture en mairie de Solaize et à la Communauté urbaine de Lyon,
- un avis administratif de concertation préalable a été affiché au siège de la Communauté urbaine et en mairie de Solaize,
- un avis administratif de concertation préalable a été publié le samedi 8 octobre 2011 dans les journaux Le Progrès et Le Tout Lyon.

II - Les principales observations

6 avis ont été exprimés sur le cahier mis à disposition en mairie de Solaize et un avis à la Communauté urbaine de Lyon.

Les remarques formulées portent sur les points suivants :

- les nuisances liées à la circulation,
- l'offre de stationnement sur voirie,
- la création d'accès pour les terrains, aujourd'hui, enclavés,
- les problèmes de sécurité, notamment au niveau des carrefours de raccordement,

- avoir un tracé de la VN 25 au centre de la Charrière pour désenclaver sa partie ouest et aboutir rue Descrottes en pleine visibilité,
- avoir un plan d'aménagement de la voirie, notamment dans la partie centrale, et du projet d'urbanisation de la zone.

Un avis favorable a été formulé sur le projet qui permet de désengorger la rue des Eparviers et permet un accès plus simple au sud du village.

En réponse à ces observations :

- les nuisances liées à la circulation seront étudiées dans l'étude d'impact à laquelle le projet est soumis,
- la possibilité d'inclure du stationnement sur voirie sera étudiée,
- les accès aux terrains donnant sur la VN 25 seront pris en compte dans l'aménagement,
- une attention particulière sur la sécurité sera apportée lors des études de conception du projet,
- le tracé de la VN 25, situé au centre des zones urbanisées et à urbaniser, est défini au plan local d'urbanisme, dans lequel figure un emplacement réservé pour cette voie,
- les plans d'aménagement de la voirie sont en cours d'élaboration et feront l'objet d'une information au public dans la suite du déroulement de l'opération. Le projet d'urbanisation de la zone n'est pas porté par la Communauté urbaine et ne fait pas partie de cette concertation.

III - Le bilan

La concertation préalable ne fait ressortir aucun élément de nature à remettre en cause la poursuite du projet ou à entraîner une modification des objectifs poursuivis par celui-ci.

Il est donc proposé au Conseil de prendre acte du bilan de cette concertation et de la clore ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de la concertation préalable relative à la réalisation de la VN 25 à Solaize.

2° - Clôt la concertation préalable et décide la poursuite des études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.